

Le déploiement du programme complémentaire de l'Agefiph Bourgogne Franche-Comté auprès des entreprises et des personnes handicapées

30 Août 2008

*« Libérer les potentiels et pérenniser
l'emploi des personnes handicapées »
Tanguy du Chéné, président de l'Agefiph*

Stratégie de l'Agefiph pour 2008/2010

Depuis 20 ans, l'Agefiph, association paritaire de gestion des fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées, développe des services en faveur de l'accès à l'emploi et du maintien dans l'emploi de personnes handicapées en milieu ordinaire de travail : accès au marché du travail, insertion dans l'emploi, création d'entreprises, emplois en alternance, formation, maintien dans l'emploi, appuis et aides pour compenser le handicap...

La loi « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » du 11 février 2005 maintient le quota de 6% de salariés handicapés pour les entreprises de plus de 20 salariés mais le mode de calcul de contribution financière à l'Agefiph renforce l'incitation à embaucher un plus grand nombre d'handicapés.

L'application de cette nouvelle loi a permis à l'Agefiph de renforcer encore son action. Elle poursuit donc ses efforts, intervenant auprès des personnes handicapées, des entreprises privées et de leurs regroupements ainsi qu' auprès de ses opérateurs et organismes partenaires. Cela a pour conséquence une forte hausse du nombre de salariés handicapés : au 30 juin 2007, le nombre de demandeurs d'emploi handicapés a diminué de 12% en un an ; cependant le nombre de demandeurs d'emplois handicapés immédiatement disponibles est de 131 000 personnes.

A présent, l'objectif est de capitaliser et de pérenniser les efforts réalisés afin de répondre aux évolutions du marché, au vieillissement de la population salariée et à l'allongement de la vie professionnelle, d'autant que les données chiffrées montrent que les personnes handicapées connaissent des situations récurrentes de chômage et que leur taux d'emploi s'effondre après 50 ans.

Après une campagne d'information offensive pour changer le regard sur le handicap, l'Agefiph propose aux entreprises et à leurs salariés reconnus handicapés, un accompagnement à la gestion du handicap à toutes les étapes de la vie professionnelle. Ce plan d'actions, dit **programme complémentaire**, se déploie pour les années 2008-2010 sur chaque délégation régionale.

Le programme complémentaire en Bourgogne et Franche Comté

Depuis avril 2008, la Délégation Régionale Agefiph Bourgogne Franche-Comté déploie les 3 mesures de ce programme complémentaire que sont le **Service en direction des entreprises à quota 0**, le **Service d'Accompagnement à la Vie au Travail** et le **Service Appui Projet**.

Marie Bertin, du cabinet Impulsion Emploi, est appui conseil auprès de l'équipe de l'Agefiph Bourgogne Franche-Comté. Avec Benoît PRZYBYLKO, délégué adjoint de l'Agefiph Bourgogne Franche-Comté, elle conduit ce programme complémentaire, l'anime et suit le déroulement des actions expérimentales avec les prestataires. Leur mission consistera ensuite à évaluer, analyser la démarche et tirer les enseignements de ces actions pour permettre une évaluation globale et approfondie des résultats.

Durant cette mission, Marie Bertin a un rôle d'interface facilitateur de la mission auprès des prestataires désignés, garant du bon déroulement des actions, de l'atteinte des objectifs fixés par la Délégation Régionale de l'Agefiph dans l'intérêt de l'emploi des personnes handicapées.

Son intervention se déploie selon les étapes successives du programme complémentaire.

Aider les établissements à quota 0 à engager une action positive

Dans le cadre de son programme complémentaire, l'Agefiph met en œuvre deux nouvelles interventions qui sont susceptibles de participer à la réduction du nombre d'établissement n'ayant aucun salarié handicapé et qui satisfont leur obligation au seul moyen de la contribution à l'Agefiph.

Pour information, le tableau ci-dessous permet de mesurer la progression de la contribution Agefiph à compter de 2010 :

Effectif de l'établissement	Obligation 6 % en Unité Bénéficiaire	Coefficient actuel x SMIC horaire en vigueur	Montant de la Contribution en 2008	Montant de la Contribution en 2010
20 salariés	1	X 400	3 376 €	12 660 €
100 salariés	6	X 400	20 256 €	75 960 €
200 salariés	12	X 500	50 640 €	151 920 €

La cible de ces deux nouvelles interventions est les **557 établissements de Bourgogne et 402 établissements de Franche-Comté** à quota 0 et une réduction de 70% de leur nombre d'ici fin 2009.

- Remplir l'obligation d'emploi par le biais de la sous-traitance

Il s'agit d'aider les entreprises à mieux connaître les possibilités offertes par l'achat de sous-traitance et d'autre part, d'améliorer la qualité de l'offre en créant des événements fédérateurs dans chaque département. Sous l'égide de l'Agefiph, ces « journées de rapprochement » doivent aider les entreprises ciblées à remplir une partie de leur obligation d'emploi via la sous-traitance.

« **Jouons le jeu des différences** » fut ainsi le thème du congrès régional de MEDEF Bourgogne en présence de Laurence Parisot, présidente du MEDEF et de Martin Hirsch, haut-commissaire aux solidarités actives contre la pauvreté, le 3 juin dernier.

- Prestation de diagnostic et d'accompagnement

Il s'agit de proposer aux entreprises n'ayant aucun salarié handicapé à ce jour, un service diagnostic qui aboutisse à conduire à minima à une action positive, c'est-à-dire une action évitant de voir leur contribution considérablement alourdie à l'horizon 2010. La définition d'une action positive se traduit par une embauche directe, en CDI ou en CDD d'au moins 6 mois, un contrat en alternance, un contrat de sous-traitance, le recours à l'intérim ou un accord d'entreprise.

Suite à la consultation lancée sur les deux régions, **trois prestataires** ont été retenus pour conduire cette action :

Franche-Comté

MEDEF Franche Comté - Parc Slava - 7 Rue Jouchoux - BP 81195 – 25 003 Besançon Cedex

Chef de projet : **Chantal ABRY** – 06 75 86 87 61 - 03 81 40 37 38 - chantal.abry@medef-jura.org

Bourgogne Sud : Saône & Loire et Sud Côte-d'Or

MEDEF Saône & Loire - 75 Grande Rue Saint Cosme - BP 133 - 71 104 Chalon-sur-Saône cedex

Chef de projet : **Delphine JACOB** - 03 85 42 18 46 - djacob@medef71.com

Dijon, Nord Côte-d'Or, Yonne et Nièvre

JLO Conseil - 305 Avenue Théodore Braun - 69 400 Villefranche-sur-Saône

Chef de projet : **Esther SICARD** – 06 12 26 66 41 – 04 74 09 08 67 - e.sicard@jlo-conseil.com

Accompagnement de la vie au travail des salariés handicapés

Le service d'accompagnement à la vie au travail est créé pour permettre à l'entreprise d'optimiser la gestion des carrières de ses collaborateurs handicapés et de pérenniser leur emploi en anticipant les évolutions prévisibles tant de l'emploi que du handicap et prévenant la perte d'employabilité.

L'objectif final est une pérennisation de l'emploi des personnes handicapées, en confortant ou renforçant l'adaptation à l'emploi des personnes handicapées, en garantissant une meilleure adéquation entre le handicap, le poste de travail et l'environnement professionnel, en prévenant la pénibilité des situations, en confortant ou renforçant l'adaptation à l'emploi des personnes handicapées et en facilitant les transitions professionnelles.

L'action vise les salariés handicapés en contrat à durée indéterminée ayant au moins deux ans d'ancienneté dans leur entreprise, avec une priorité pour les seniors de plus de 45 ans, et toutes les entreprises, secteur concurrentiel ou non, sauf les « entreprises adaptées » et les entreprises régies par un accord agréé relatif à l'emploi des personnes handicapées.

Une priorité est donnée aux entreprises de Bourgogne et de Franche-Comté ayant à ce jour plus de 5 salariés TH de plus de 45 ans.

Le service d'accompagnement à la vie au travail s'organise autour :

- d'un diagnostic de la situation professionnelle du salarié, réalisé principalement in situ, en prenant appui sur la réalité de l'entreprise (à différencier d'un bilan de compétences),
- de préconisations en matière de mesures facilitatrices,
- d'un appui à la fois technique et financier à la mise en oeuvre de ces mesures.

Ce service, complémentaire à l'action des Cap Emploi et des Sameth, s'inscrit dans une **démarche "d'anticipation"**. Il ne se substitue pas à l'action de prévention générale et collective relevant de la Médecine du Travail, mais est en coopération avec elle.

Suite à la consultation lancée sur les deux régions, **deux prestataires** ont été retenus pour conduire cette action :

Franche-Comté

RH PARTNERS - Immeuble Le Pixel - 48 Rue des Founottes – 25 000 Besançon

Philippe SCHMID - 03.81.81.14.09 – 06.62.06.14.09 - besancon@rh-partners.com

Bourgogne

FINAXIM - 7 rue Alfred de Vigny – 25 000 Besançon

Martine ROBIN - 04 72 93 24 50 - 06 08 69 86 21 - mrobin@finaxim.fr

Christian JANSON - 03 81 58 88 97 - 06 73 99 40 18 - cjanson@finaxim.fr

Proposer un service d'appui au projet en lien avec les MDPH

Cette action est à destination des personnes handicapées qui déposent une première demande auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) pour leur reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé et des personnes handicapées bénéficiaires de l'Allocation Adulte Handicapé qui souhaitent aller à l'emploi en milieu ordinaire de travail.

En mobilisant des entreprises d'accueil, l'objectif est de permettre aux personnes handicapées de préfigurer, concrètement, et le plus tôt possible, un parcours en lien avec l'offre d'emploi locale.

Les MDPH de Saône & Loire, du Doubs et de Haute-Saône expérimentent cette action.

Suite à la consultation lancée sur les deux régions, **des prestataires** ont été retenus pour conduire cette action :

Saône & Loire

Chalon-sur-Saône – Louhans

groupement **ACFAL / ALTAIRE / CREDEF** - 28 A Rue de la Motte - 71 100 Chalon-sur-Saône

Chef de projet : Michael JACOB – 06.87.85.42.73 - jacob.acfal@yahoo.fr

Montceau-les-Mines - Le Creusot - Autun – Macon – Cluny – Paray-le-Monial - Digoïn

groupement **AFPA / IFPA / APOR** - 20 rue Anatole France – 71 200 Le Creusot

Chef de projet : Florence PAGOT-KA – 03.85.80.40.95 - florence.pagot-ka@afpa.fr

Doubs

INFA Franche-Comté - 1 Rue Marcel Aymé - 39 100 Dole

chef de Projet : Rachelle LAMBERT- rlambert@infa-formation.com

et

Groupement **POINFORE / RH Partners / ALIAS** - 35 Rue Armand Carrel - 39 100 DOLE

chef de Projet : Karima MEZERAÏ - 03.84.82.21.27 - poinfore2@wanadoo.fr

Haute-Saône

Groupement **CFPPA / AFPA / CIBC 70 / GRETA** - BP 363 - 70014 VESOUL

chef de Projet : Eric MATHIOT - CIBC 70 – 03.84.96.85.04 - CIBC-70@eudcagri.fr

Pour tout complément d'information, vous pouvez contacter :

Marie Bertin, rédactrice de cet article

Impulsion Emploi - 29 rue Buffon - 21 000 Dijon

06 89 18 17 07 - 03 80 63 78 85

marie.bertin@impulsion-emploi.fr